

## Réfection de la passerelle Mazagran - Appel d'offres - Consultation des entreprises

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** En 1959, des éléments métalliques (travées d'Arromanches) ont été placés sur deux piles permettant de relier les deux rives du Doubs.

La passerelle de «Mazagran» actuelle était née.

Au fil des ans, les parties métalliques se sont dégradées.

Lors d'une inspection détaillée qui s'est déroulée au mois de septembre 1993, le rapport concluait à un mauvais état général de l'ouvrage et proposait, soit sa restauration, soit la construction d'un tablier neuf. En effet, les 2 piles en rivière ont été reprises en 1984 et sont en bon état.

La réalisation de ces travaux importants est programmée pour la fin de 1995 et son financement sera assuré sur deux exercices budgétaires: 1995 et 1996.

Au budget de cette année, voté le 13 mars 1995, est prévue une somme de 810 000 F au chapitre 901.11/235.508.35000.

Ces travaux feront l'objet d'un appel d'offres ouvert, conformément au Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à engager la consultation des entreprises et à signer le marché à intervenir, ainsi que les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires dans la limite des crédits inscrits au budget.

**M. NACHIN :** Je pense que c'est une très bonne chose car elle était dans un piteux état...

**M. LE MAIRE :** Oui, cela est vrai.

**M. NACHIN :** Je n'ai pas compris en lisant le texte ce qui a été retenu : la restauration ou la construction d'un tablier neuf ?

**M. RÉGNIER :** On décidera après la consultation qui va nous donner l'estimation des deux projets.

**Mme FOLSCHWEILLER :** Je voulais poser la même question et demander également à quoi va servir la somme de 810 000 F, à des études ?

**M. RÉGNIER :** A des travaux puisqu'on a programmé la rénovation sur deux années. Donc on va démarrer au deuxième semestre pour terminer au premier semestre 1996.

**Mme FOLSCHWEILLER :** Sans savoir lequel des projets va être retenu ?

**M. RÉGNIER :** L'estimation a été faite par nos propres services et le coût ne devrait pas évoluer.

**Mme FOLSCHWEILLER :** C'est une estimation qui correspond à quoi, restauration ou construction d'un tablier neuf ?

**M. RÉGNIER :** A une restauration.

**Mme FOLSCHWEILLER** : D'accord !

**M. LE MAIRE** : Mais on verra suite à l'appel d'offres.

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, j'ai trouvé savoureuse la phrase : «au fil des ans, les parties métalliques se sont dégradées» et je voulais demander à M. RÉGNIER à quand remonte la dernière couche de peinture car cette passerelle a été délaissée pendant des années et des années.

**M. LE MAIRE** : Maintenant que l'on se décide, il ne faut pas nous reprocher d'y aller. Je crois que Bernard RÉGNIER n'était pas là pour le dernier coup de peinture, moi non plus !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.